

256/90.925 P Groupe radical-démocratique – La Suisse et le Système monétaire européen (SME) (10 décembre 1990)

Le Conseil fédéral est invité à soumettre la politique de stabilité et la politique monétaire de notre pays à une analyse approfondie et à étudier les conséquences qu'aurait l'intégration du franc suisse dans le Système monétaire européen (SME). Le Parlement sera informé des résultats de cette analyse par un rapport qui devra en particulier renseigner sur les possibilités d'une participation de la Suisse au SME (adhésion, association, coopération conventionnelle) et sur les avantages et les inconvénients qui en découleraient.

Porte-parole: Schüle

1991 22 mars: Le postulat étant combattu, la discussion est renvoyée.

257/90.926 P Groupe radical-démocratique – Lutte contre la pauvreté en Suisse. Programme national (10 décembre 1990)

Contrairement à ce qui se passe dans les pays pauvres, la misère reste en grande partie cachée dans une société de bien-être comme la nôtre. La problématique tant qualitative que quantitative du phénomène commence seulement à pénétrer dans la conscience collective. L'étendue, les origines et les liens de causalité de cette réalité sociale font actuellement l'objet du Programme national de recherche 29, 5^e série «Changement des modes de vie et avenir de la sécurité sociale». Des experts et des hommes de terrain ont en outre récemment publié des rapports d'enquête qui ne cachent rien de l'extraordinaire complexité et de l'opiniâtreté du problème de la pauvreté, dont la diversité et l'étendue sont bien souvent sous-estimées. Car pour ceux qui en souffrent, la pauvreté n'équivaut pas uniquement à des problèmes financiers: au manque de fonds matériels nécessaires pour subsister s'ajoutent généralement de douloureux besoins immatériels.

Le Groupe radical-démocratique considère qu'il est urgent que la Confédération, les cantons, les communes et les œuvres d'entraide privées s'inspirent des présentes constatations pour mettre sur pied des mesures coordonnées. Nous invitons donc le Conseil fédéral à convoquer une conférence sur le sujet en 1991, et à préparer, en collaboration avec les institutions publiques et privées compétentes, un programme national de mesures de soutien et de prévention pour les années 90.

Porte-parole: Nabholz

258/91.3112 P Groupe radical-démocratique – NLFA et trafic de transit avec la CE (22 mars 1991)

Le Conseil fédéral est invité à exposer de manière convaincante aux autorités de la CE le principe que les travaux en vue de la construction des transversales alpines ne pourront être entrepris qu'une fois mis sur pied entre la Suisse et la CE le traité sur le trafic de transit que l'on attend depuis longtemps.

Porte-parole: Bonny

259/89.727 M Groupe écologiste – Encouragement de l'agriculture biologique (30 novembre 1989)

Le Conseil fédéral est chargé de compléter la loi sur l'agriculture de telle sorte que les objectifs de la politique agricole et les critères d'octroi de subventions permettent d'encourager l'utilisation de procédés biologiques dans l'agriculture.

Porte-parole: Schmid

260/90.314 M Groupe écologiste – 10^e révision de l'AVS. Indemnités journalières (6 février 1990)

Dans le cadre de la 10^e révision de l'AVS, le Conseil fédéral est chargé de créer les bases légales nécessaires pour que des indemnités journalières appropriées soient versées aux personnes âgées nécessitant des soins, qui sont prises en charge par des proches ou d'autres personnes et peuvent ainsi éviter le séjour dans un home médicalisé ou un hôpital.

Porte-parole: Stocker

261/90.315 P Groupe écologiste – Revenu minimum garanti (6 février 1990)

Le Conseil fédéral est prié de charger un groupe d'experts indépendants de l'administration d'établir un rapport qui indiquera les voies d'une introduction généralisée du revenu minimum garanti en Suisse, en précisant d'une part le coût d'une telle mesure pour la collectivité et d'autre part les économies que permettrait de réaliser la simplification des tâches administratives. Il sera tenu compte en particulier de l'évolution qui tend, au sein de la CE, à l'introduction d'un revenu minimum garanti.

Porte-parole: Stocker

262/90.450 M Groupe écologiste – Révision totale de la constitution (21 mars 1990)

Le Conseil fédéral est chargé de préparer une révision totale de la constitution fédérale qui aura pour but d'adapter la constitution aux exigences de notre époque en matière écologique, démocratique, fédéraliste et sociale, et de prendre en compte les récents changements en Europe.

Porte-parole: Thür

263/90.518 M Groupe écologiste – Ratification de la Charte sociale européenne (5 juin 1990)

Vu les changements qui se sont produits en Europe, le Conseil fédéral est chargé de mettre tout en œuvre en vue de la ratification de la Charte sociale européenne. A cet effet, il est chargé de soumettre au Parlement, au plus vite, un arrêté fédéral relatif à la ratification de la Charte sociale.

Porte-parole: Leutenegger Oberholzer

264/90.549 M Groupe écologiste – Aéronefs. Interdiction des vols de nuit (13 juin 1990)

Le Conseil fédéral est chargé, en se fondant sur l'article 12 de la loi fédérale sur la navigation aérienne, de décréter, sur l'ensemble du territoire suisse, l'interdiction générale des décollages et des atterrissages d'aéronefs entre 22 h et 06 h. Il conviendrait également d'appliquer cette interdiction des vols de nuit à l'aéroport binational de Bâle-Mulhouse. Seuls les vols sanitaires, les vols de sauvetage et les vols de police pourront faire exception.

Porte-parole: Meier-Glatfelden

265/90.565 M Groupe écologiste – Fermeture de la centrale nucléaire de Mühleberg (18 juin 1990)

Pour des motifs de sécurité, le Conseil fédéral est chargé de retirer l'autorisation d'exploiter qui avait été octroyée à la centrale nucléaire de Mühleberg ainsi que de veiller à la fermeture immédiate des installations.

Porte-parole: Bär

266/90.668 M Groupe écologiste – Interdiction d'exporter du matériel de guerre (17 septembre 1990)

Le Conseil fédéral est chargé de présenter aux Chambres un projet de modification de la constitution fédérale et de la législation, visant à interdire l'exportation de matériel de guerre.

Porte-parole: Meier-Glatfelden

267/90.810 M Groupe écologiste – Politique énergétique. Programme d'action (4 octobre 1990)

Maintenant que le peuple et les cantons se sont prononcés à une forte majorité en faveur de l'article sur l'énergie et de l'initiative demandant un moratoire, qui constitue selon le Conseil fédéral «un premier pas vers l'abandon du nucléaire», le gouvernement est chargé, en se fondant sur les conclusions des études du groupe GESE, de soumettre aux deux Chambres le plus rapidement possible un catalogue de mesures de politique énergétique ainsi qu'un calendrier fixant leur mise en œuvre, mesures visant à abaisser progressivement dans les dix prochaines années la consommation globale d'énergie.

Sondersession Januar 1991. Frühjahrssession 1991

Session spéciale de janvier 1991. Session de printemps 1991

Sessione speciale di gennaio 1991. Sessione primaverile 1991

In	Übersicht über die Verhandlungen
Dans	Résumé des délibérations
In	Riassunto delle deliberazioni
Jahr	1991
Année	
Anno	
Session	Sondersession Januar 1991. Frühjahrssession 1991
Session	Session spéciale de janvier 1991. Session de printemps 1991
Sessione	Sessione speciale di gennaio 1991. Sessione primaverile 1991
Seite	1-165
Page	
Pagina	
Ref. No	110 001 612

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv und die Parlamentsdienste digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses et les Services du Parlement.

Il documento è stato digitalizzato dall'Archivio federale svizzero e dai Servizi del Parlamento.